

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU
30 SEPTEMBRE 2021

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Décision modificative n°2
/ 2021 – budget annexe du
Service de Soins
Infirmiers à Domicile**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 1^{er} octobre 2021
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 1^{er} octobre 2021
et qu'il est donc exécutoire.

Le 1^{er} octobre 2021

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt et un, le 30 septembre à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 23 septembre deux mille vingt et un, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Monsieur MIRABELLI, Madame PEYRESAUBES, Madame LÉSUEUR, Monsieur JOUSSE, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Madame SLEMPKES, Monsieur SAJDO, Monsieur NDIAYE, Madame GRANDPIERRE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Monsieur RICHARD, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur BENTZ, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration :

Monsieur BATTISTELLI à Monsieur BASSINE
Madame BOUTIN à Madame de JACQUELOT
Monsieur FOUCHET à Monsieur VENUS
Monsieur MILOUTINOVITCH à Madame HABERT-DUPUIS
Madame GOTTI à Madame MACE
Madame de CIDRAC à Monsieur PERICARD
Monsieur MIGEON à Monsieur JOLY
Monsieur de BEAULAINCOURT à Monsieur SOLIGNAC
Monsieur LEGUAY à Madame GUYARD
Madame RHONE à Monsieur RICHARD

Secrétaire de séance :

Madame ANDRE

N° DE DOSSIER : 21 E 10e

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 / 2021 – BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE

RAPPORTEUR : Monsieur SOLIGNAC

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Lors de la séance du Conseil Municipal du 28 janvier 2021, un projet de budget a été voté pour le service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et soumis à l'accord de l'Agence Régionale de Santé.

Par notification du 05 août 2021, l'ARS a alloué une dotation globale de financement au SSIAD de Saint-Germain-en-Laye d'un montant de 435 094,65 €.

Cette dotation est répartie pour la prise en charge de :

- 35 personnes âgées avec un forfait moyen journalier de 33,13 € soit un montant annuel de 423 176,09 €
- 1 place pour personne handicapée avec un forfait moyen journalier de 52,65 € soit un montant annuel 11 918,56 €.

Les réajustements budgétaires induits par cette notification font l'objet de la présente décision modificative dont la répartition par chapitre et par nature est donnée dans la maquette jointe.

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes dans la section.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

+19 566,65 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative n°2 du budget du SSIAD pour l'année 2021.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

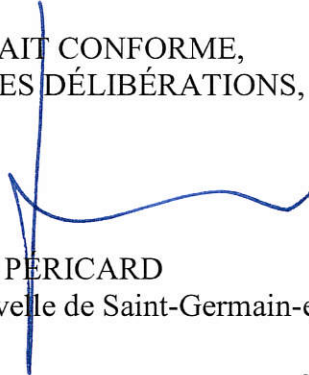
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

ADOPTE la décision modificative n° 2 du budget du SSIAD pour 2021 par chapitre.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PERICARD
Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

